



## POINTS D'INTÉRÊT

### Passerelle et moulin de Reuzard

Ce moulin à eau datant du XVIII<sup>e</sup> siècle doit son nom « Reuzard » au mot celtique « ruez » signifiant malheur, misère : cela rappelle sûrement que le passage à gué sur la Maine pouvait être parfois dangereux même s'il était fréquemment utilisé. En 1909, le préfet autorise la construction d'une passerelle au-dessus du gué du Reuzard. La passerelle, en métal et pierre, est terminée en 1911.

### Vestiges du château du Plessis

Le domaine non bâti avant 1813 était la propriété d'un notaire nantais. Peu avant 1831, il fait édifier un logis et des dépendances à l'architecture rustique à l'italienne, commune au pays clissonnais au XIX<sup>e</sup> siècle. Le tout a été rasé en 1984. Aujourd'hui, seul subsiste, le portail d'entrée monumental. Cet espace communal est un lieu dédié à la détente en famille (tables de pique-nique, aire de jeux) et sert également d'espace pour les fêtes locales.



### Eglise Notre Dame

L'actuelle église de style néogothique, a été construite en 2 ans (1898-1900). Elle est classée Monument Historique depuis octobre 2007. Ses vitraux, mis en place dans les années 1920, sont particulièrement réputés.



## CHARTRE DU RANDONNEUR

- Le vignoble est un espace partagé pour différents usages (viticulture, maraîchage, élevage, chasse, randonnées...). Les parcelles cultivées peuvent faire l'objet de traitements. Chacun est appelé à respecter les pratiques d'autrui afin de permettre une bonne cohabitation.
- Certains chemins sont privés, leurs propriétaires ont accordé une autorisation de passage. Seul votre respect des lieux peut en assurer la pérennité.
- Emportez vos détritiques et ne faites pas de feu.
- Restez sur le sentier balisé et n'entrez pas à l'intérieur des parcelles pour y faire de la cueillette.
- Tenez vos chiens en laisse.
- Refermez les barrières et clôtures dans les prairies pour respecter la tranquillité des animaux.
- En période de chasse (le jeudi et le dimanche de mi-septembre à février), portez une tenue voyante.

	GR <sup>®</sup> de Pays	PR <sup>®</sup> Promenade et Randonnée
Continuité du sentier		
Changement de direction		
Mauvaise direction		

## CONTACT

Office de Tourisme du Vignoble de Nantes  
Bureau d'information touristique de Clisson 02 40 54 02 95  
[www.levignobledenantes-tourisme.com](http://www.levignobledenantes-tourisme.com)

Crédits photos : Office de Tourisme du Vignoble de Nantes / Erik Martineau - Édition 2023

11 km 
 2h45 
 Balisage 
 Parking des Tanneries

CIRCUIT ENTRE BOURG ET MAINE

**LÉGENDE**

- D Départ
- Parc Jardin
- ⚠ Traversées de départementales : soyez prudents.
- Aire de pique-nique
- Moulin à eau
- Chapelle Église
- Variante courte de 6 km «Circuit des Moulins»  
Bords de Maine inondables en période de crues



**1** Du parking des Tanneries, longez le muret à côté du cimetière, tournez à gauche et à droite ensuite dans le chemin pentu pour rejoindre la Maine. Longez l'aire de pique-nique et prenez de suite un petit escalier à gauche. Poursuivez le chemin dans le coteau puis à la sortie, prenez la petite route à droite et continuez jusqu'au petit chemin enherbé. Filez tout droit puis descendez à droite pour rejoindre la Maine. Poursuivez sur le sentier et passez devant le moulin de la Vieille Ecluse.

**2** Tournez ensuite à gauche pour remonter vers le village de la Trélitère, puis à droite le petit chemin entre deux maisons. Passez un tourniquet et continuez tout droit dans des prairies. Passez un deuxième tourniquet pour descendre dans un chemin boisé qui rejoint les bords de la Maine. Longez la Maine en bordure de prairies (merci de respecter les propriétés privées et ne pas effrayer le bétail). Remontez ensuite à gauche, franchissez le tourniquet puis, dans le haut du village de la Guiltière, prenez la route à droite.

**3** Prenez à droite avant la 1<sup>re</sup> maison dans le chemin en direction de la Chaussée et de la Basse Rivière. Suivez le chemin tout droit puis bifurquez légèrement à gauche sur la route pour ensuite prendre le chemin à droite au niveau du calvaire. Tournez ensuite à gauche au carrefour puis à nouveau à gauche au carrefour suivant. Tournez ensuite à droite et poursuivez sur la route pendant 1 kilomètre. Prenez tout droit au stop, puis à droite pour se diriger vers le rond-point.

**4** Prenez à gauche au rond point pour emprunter la sente piétonne qui longe la route. Traversez au passage piéton pour longer de l'autre côté la sente piétonne qui rejoint le parc du Plessis. Entrez à droite dans le bois en suivant l'allée principale. Au carrefour en étoile, continuez tout droit et au bout de l'allée, bifurquez à gauche. Ressortez du parc au niveau du passage piétons qui rejoint le complexe sportif. Poursuivez sur la rue de la chapelle. Prenez à droite pour traverser le lotissement de la rue de l'étang et sortez à gauche rue de Vieillevigne. Empruntez à droite une petite sente entre 2 murets, contournez l'espace scolaire et la zone commerciale pour rejoindre un cheminement derrière la mairie et rejoindre le parking des tanneries.

**Variante courte : «Circuit des Moulins»**

**3** Dans le village de la Guiltière à la 1<sup>re</sup> maison, poursuivez tout droit puis tournez à gauche sur la route et longez-la tout droit pour rejoindre à travers les lotissements le bourg, l'église et le point de départ.

Le GR® de Pays de Sèvre et Maine est une œuvre originale déposée par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Autorisation de reproduction 2021

